

## Commune de Les Mollettes

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, les quatorze octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Présents : Jean-Claude NICOLLE, Bernard ROCIPON, Christophe ROBERT, Gilles RIGHETTO, Christian LAMOURELLE, Alain PROPHETE, Priscilla NOEL, Angélique ROZE, Sabrina AROLD, Frédéric SALOMON  
Absents : Charlotte CHAUTEMPS, Mathilde DAPSENS, Christophe MAZON, Jean Pierre BOUNHOURE  
Pouvoirs : Christophe ROBERT pouvoir de Christophe MAZON

Membres : 14

Membres présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

Quorum : 8

Avant d'ouvrir la séance, sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Samuel PATY et Dominique BERNARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Secrétaires de Séance : Angélique ROZE et Christophe ROBERT

Le conseil municipal approuve cette désignation

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour

- La validation du règlement du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi que les tarifs
- La proposition de la gratuité du restaurant scolaire pour les Mollatains du RPI en décembre
- La proposition d'étendre le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes aux jeunes de seconde/apprentis.

Le Conseil municipal valide l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour à l'unanimité.

#### 1) APPROBATION DU PV DU 10/04/2024

Après quelques modifications de formes, le PV de la réunion du 10 avril 2024 est approuvé.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

#### 2) ESPACE VOLT'AIRE – INSTITUTION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut instituer des zones d'accélération des énergies renouvelables pour notre projet de station photovoltaïque. Ces zones sont demandées

par la préfecture. Il propose de prendre une délibération pour créer sur les terrains où se situera le parc photovoltaïque cette zone. Il précise que d'autres projets de photovoltaïque pourrait être étudiés, sur les toits de la salle des fêtes ou celui de l'église.

Après échanges, le Conseil Municipal inclut dans cette zone la salle des fêtes également, par sa proximité avec les terrains de la future station.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

Mr le Maire informe sur ce sujet du changement d'interlocuteur. Les bureaux d'OPALE ne sont plus à Alpespace mais dans le Jura et après le départ de notre interlocuteur Jérôme WANTE, Mme Wafae MOUTANNI sera notre référente désormais.

Une réunion sera programmée très prochainement pour faire le point avec le Conseil Municipal, et notamment avec la Chambre d'agriculture.

Mme AROLD demande où l'on pourra remettre un terrain de sports/ city stade.

Mr ROBERT indique que cela n'est pas facile à trouver car il faut à la fois un espace pas trop loin des maisons pour pouvoir surveiller les enfants mais également pas trop proche pour éviter les nuisances sonores.

Monsieur le maire indique que cela pourrait être sur le côté de la salle des fêtes. Monsieur LAMOURELLE indique qu'il faudrait alors clôturer tout le côté le long du Coisetan.

D'autres discussions viendront sur ce sujet.

### **3) DDT – BILAN DE LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un bilan de la conservation des espaces naturels est en cours au niveau de l'ancienne station d'épuration. Les résultats seront transmis au Conseil municipal par la suite.

### **4) ROUTE DU MARAIS – PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION D'UNE PROMENADE CONFORT**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour la création une promenade confort le long de la route du marais afin de permettre aux habitants qui l'empruntent de pouvoir s'asseoir sur un banc, profiter de cet espace avec un aménagement paysager et ou artistique.

Monsieur Christophe ROBERT demande si ce projet se déroulera bien sur des terrains appartenant à la commune le long de la route du marais. Monsieur le maire précise que ce sera le cas et que les aménagements seront faits en prenant en compte les besoins des agriculteurs pour circuler.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté sera pris pour fermer la route des marais à la circulation en la coupant au niveau de l'élevage de cochons. Cela permettra aux agriculteurs de circuler d'un côté comme de l'autre et d'empêcher les véhicules qui empruntent

cette route malgré l'interdiction de circuler. Monsieur Christophe Robert demande si cet aménagement est compatible pour les interventions pompiers. Monsieur le maire précise que oui. Monsieur Christophe Robert demande que les panneaux soient bien changés pour indiquer des voies sans issue et que les blocs de pierre qui seront déposés pour fermer la route soit doté de dispositif réfléchissant et d'indications pour permettre aux véhicules qui s'engageraient malgré tout de ne pas rentrer dedans. Monsieur le maire informera Mr DUIN de ces dispositions par rapport à son élevage de porcs.

## **5) SECURITE ECOLE MAIRIE – REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE SITUATION ET BLOCS ISSUES DE SECOURS**

Monsieur le maire propose le remplacement des blocs issues de secours de l'école et de la mairie. Le montant pour les blocs de secours et de 3700€ hors-taxes. Monsieur ROCIPON Indique que de nombreux blocs de secours sont à changer car obsolètes.

Monsieur le maire propose également que les panneaux et plans d'évacuation soient mis à jour. Monsieur ROBERT demande à revoir les plans d'évacuation de l'école en lien avec le restaurant scolaire et vérifier s'il n'y a pas des impacts de l'un sur l'autre.

Le conseil municipal valide les changements des blocs de secours et autorise Monsieur le maire à prendre contact avec différentes sociétés pour établir les plans d'évacuation à jour, les faire réaliser et apposer.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise

## **6) SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHELLE – REFLEXION SUR SON DEVENIR**

Ce point n'est plus d'actualité. Monsieur le Premier Ministre a indiqué vendredi il n'y aura plus de transfert obligatoire des compétences eaux et assainissement en 2026. Cette information a été transmise en mairie par le sénateur Vial dont Monsieur le maire fait lecture du courrier.

## **7) INFO FDTP (FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES COMMUNES DEFAVORISEES – EN 2023 72492€, EN 2024 37392.05 € - MONSIEUR LE MAIRE INTERPELLERA LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le maire informe que le Conseil départemental a revu sa manière de calculer la répartition de la taxe professionnelle pour les communes défavorisées comme la nôtre. Il y a 9 communes défavorisées dans la communauté de communes cœur de Savoie. Par prudence nous avions déjà indiqué dans notre budget prévisionnel seulement la somme de 50000€. Nous toucherons donc 13000€ de moins que notre prévision. Rien ne nous dit qu'à l'avenir cette somme ne serait pas à nouveau revue à la baisse, d'autant que nous n'en avons l'information qu'au dernier trimestre pour l'année en cours.

Mr ROBERT souhaiterait que cette somme ne soit plus mise au budget 2025 si l'on a des doutes sur sa pérennité car une nouvelle réduction voire sa disparition pourrait entraîner des déséquilibres. Monsieur le maire indique qu'il sera bien évidemment procédé de cette manière.

## **8) ALERTE INFO SUR LES AGENCES POSTALES COMMUNALES, PROJET DE DIMINUTION DES BUDGETS ALLOUES, FERMETURES, LA PROXIMITE DES SERVICES PUBLICS MISE A MAL**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce point n'est plus d'actualité également il n'y a pour l'heure plus de remise en cause des agences postales communales. Il faut néanmoins rester prudent à l'avenir sur ce service.

Les membres du conseil municipal saluent le rôle rendu par notre agence postale communale auprès des habitants et pas seulement ceux de notre commune et qu'il s'agit d'un service au public important pour les petites communes comme la nôtre.

Pour information : de janvier à septembre 2024 l'agence postale a coûté 14 889.77 € (salaire et charges) la commune a perçu 10 665 € (sous forme de loyer).

## **9) RH – TITULARISATION AGENT ENTRETIEN DES LOCAUX**

*Monsieur le Maire explique que Mme Chantal LAURENT, agent d'entretien des locaux actuellement en CDD avec le CDG INTERIM, peut être recrutée par la commune par voie de mutation car elle est en disponibilité pour convenance personnelle avec la commune de Chamousset.*

*Il convient de respecter la procédure, à savoir :*

- *Délibération pour le recrutement*
- *Déclaration de vacance d'emploi avec offre d'emploi (1 mois)*
- *Candidature de Mme LAURENT*
- *Nomination par voie de mutation*

## **RECRUTEMENT SUR L'EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emploi permanent d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires annualisées avait été créé par délibération du 13 décembre 2019 afin de permettre l'avancement de grade de l'agent qui avait en charge l'entretien des locaux municipaux.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite au départ en retraite en juillet 2021 de l'agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe qui occupait l'emploi d'agent d'entretien des locaux municipaux, cet emploi n'a été ni pourvu, ni supprimé.

Face aux difficultés de recrutement, et compte tenu des missions du poste (entretien de l'école le soir après la classe, entretien bibliothèque, entretien mairie etc ) le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir cet emploi permanent d'agent d'entretien des locaux municipaux à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires annualisées à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

**Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Adopte cette proposition ainsi que la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

## **10)RH – PREVOYANCE AUGMENTATION DES COTISATIONS, AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION**

M. le Maire rappelle qu'il est besoin de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la convention de participation sur le risque « Prévoyance » qui avait été conclu avec le Centre de Gestion de la Savoie.

Dans un premier temps, la collectivité doit saisir obligatoirement le Comité Technique du CdG73 afin qu'il rende un avis sur l'adhésion à la convention de participation du CdG73 et sur la participation financière à verser mensuellement aux agents adhérents.

M. le Maire explique que le CdG73 nous informe d'une 2<sup>ème</sup> hausse par rapport aux tarifs pratiqués dans le cadre de la convention de participation actuellement en cours jusqu'au 31 décembre 2024. Par conséquent il nous appartiendra d'apprecier, en fonction de la situation de notre collectivité et des marges de manœuvres financières dont nous disposons, s'il convient d'en tenir compte pour fixer le montant de la participation employeur.

Le montant de la participation employeur actuel est de 15 € (proratisé au temps de travail). Ce montant n'a pas été actualisé depuis son entrée en vigueur. Mr le Maire propose de suivre cette hausse des tarifs et d'augmenter le montant de participation à 23€ (proratisé au temps de travail).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ♦ approuve l'adhésion et fixe le montant de la participation employeur à 23 € (proratisé au temps de travail)
- ♦ demande à M. le Maire de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie pour avis.
- ♦

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

## **11)CARTE JEUNE 2024/2025**

Mr le Maire rappelle que le dispositif carte jeune a été reconduit pour 2024/2025 :

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux jeunes Mollatains âgés de 6 à 18 ans de bénéficier d'un chéquier d'un montant de 50 €.

Le chéquier se compose de chèques de différentes valeurs. Ces chèques peuvent être dépensés dans des librairies, au cinéma de Pontcharra, à la piscine de Montmélian et dans diverses associations sportives ou culturelles des alentours.

Le jeune règle ses dépenses à hauteur de 50 € avec les chèques.

Une convention est établie avec chaque prestataire afin qu'il réceptionne les chèques. Le prestataire envoie les chèques en Mairie avec une facture. La Mairie vérifie et règle la facture au prestataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions carte jeune 2024/2025 ainsi que tous les documents relatifs à ce dispositif.

Le Conseil municipal a un échange autour des contreparties demandées aux jeunes bénéficiaires qui pour l'instant n'ont jamais été mises en place. Plusieurs pistes sont évoquées : nettoyage de la nature, rencontre avec la gendarmerie autour des risques internet etc... Il conviendra d'évoquer

aussi l'organisation et l'encadrement de ces actions. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de réunion de travail et du Conseil.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

## **12) PROVISIONS CREANCES IRRECOUVRABLES**

Les crédits prévus au budget primitif à hauteur de 4000€ pour amortir les documents d'urbanisme sont annulés étant donné que les frais de révision du PLU réglés en 2010 sont totalement amortis. L'amortissement des documents d'urbanisme n'étant pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, il est décidé de ne pas amortir les autres immobilisations inscrites sur le compte 202.

Par ailleurs, compte tenu de l'article [R.2321-2 3° CGCT](#) qui prévoit l'obligation de constituer une provision lorsque les créances présentent un risque d'irrécouvrabilité, il est nécessaire de prévoir des crédits de dotations aux provisions.

Il est décidé de constituer une provision sur les impayés de plus de deux ans à hauteur de 25%, ce qui nécessite une ouverture de crédits à hauteur de 4000€. Une dotation aux provisions constitue une mesure de sincérité budgétaire qui ne fait pas obstacle ni au recouvrement des créances ni à l'engagement de poursuites par le service de gestion comptable. En cas d'irrécouvrabilité, une charge est comptabilisée et un produit de reprise de provision seraient constatés permettant ainsi de limiter l'impact de la charge sur l'exercice de comptabilisation. La provision fera l'objet d'un ajustement annuel selon l'évolution des risques et des recouvrements.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le BP 2024 :

DF chapitre 68 – article 681 : + 4000 €

RF chapitre 042 – article 681 : - 4000 €

RI – chapitre 040 – article 2802 : - 4000 €

DI – chapitre 21 – article 2111 : - 4000 €

Le conseil municipal émet un avis favorable.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

## **13) CNAS (COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE)**

La commune adhère au CNAS depuis 1998.

Les agents bénéficient de prestations (rentrée scolaire, aide aux vacances, prêts à taux préférentiels, secours exceptionnels, subventions pour les places de concert spectacles etc ...

### **DESIGNATION DELEGUES**

Il convient de désigner un délégué pour le collège des agents et un délégué pour le collège des Elus.

Pour le collège des Elus, une délibération est nécessaire

Le Conseil Municipal, après discussions, décide de désigner Angélique ROZE, membre de l'organe délibérant, en qualité de Délégué Elu, pour représenter la Commune de LES MOLLETTES a sein du CNAS.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

### **RETRAITES**

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au CNAS (comité national action sociale) pour les actifs depuis 1998. Il propose que la commune adhère également pour les retraités à partir du 01/01/2025

Le montant de l'adhésion 2024 est de 141€ par an et par retraité.

Le conseil municipal, après discussions décide de valider cette proposition

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

### **14) VALIDATION DU REGLEMENT ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

Monsieur ROBERT informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie ne changent pas : 5 € le repas et 2.5 € le passage en garderie. Le règlement n'a pas changé en dehors des dates et d'une précision sur le non-remboursement en cas d'absence d'enseignant.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

### **15) GRATUITÉ DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS MOLLATAINS DU RPI EN DECEMBRE**

Monsieur le Maire propose comme l'an dernier la gratuité des repas pour les enfants des Mollettes durant le mois de décembre.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise

## **16) EXTENSION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES AUX JEUNES DE SECONDE ET APPRENTIS**

Monsieur Christophe ROBERT propose d'inclure les jeunes de seconde dans le groupe « jeune » du CMEJ plutôt que de s'arrêter à la 3°. Il indique également que les élections du CMEJ auront lieu en novembre avec installation du conseil début décembre.

La proposition est soumise aux voix et est adoptée.

Pour : 11/11

Contre : 0/11

Abstention : 0/11

Une délibération est prise.

## **17) QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a interpellé l'OPAC pour des soucis d'humidité dans 5 logements de Côte Villot. L'OPAC indique que cela est du à une mauvaise aération des appartements par les locataires.
- Monsieur ROBERT indique que la situation du SIBRECSA est toujours en cours de traitement. La disparition brutale de monsieur BORG, maire de Pontcharra et président du SIBRECSA n'a pas permis de réunir le syndicat dernièrement. À suivre
- Madame ROZE demande que le sujet des tickets restaurant pour le personnel municipal soit remis à l'ordre du jour puisqu'il a été ajourné en avril dernier. Elle indique que cela fait partie de la politique sociale de la commune envers ses agents. Monsieur LAMOURELLE demande également dans ce cadre ce qu'il va être des différents recrutements notamment de l'agent technique communal. Monsieur le maire indique qu'une réunion autour des questions de ressources humaines sera programmée.
- Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu les devis pour un panneau d'information lumineux conformément à la demande du Conseil Municipal. Ce panneau pourrait être installé de préférence à l'entrée de notre commune. Monsieur le maire émet le doute sur son utilité, car il y a selon lui une trop faible quantité d'informations que l'on pourrait mettre sur ce panneau. Monsieur ROBERT indique qu'il y a au moins une information par semaine que l'on pourrait mettre comme par exemple actuellement les permanences du ludobus, les collectes des donneur de sang, les dates de réunions du Conseil Municipal, le CMEJ, Halloween etc. Bernard ROCIPON, Angélique ROZE et Christophe ROBERT se portent volontaires pour animer ce nouvel espace de communication et alimenter le panneau.
- Monsieur ROBERT indique que les bénévoles de la bibliothèque ont organisé un spectacle dans le cadre de « Bib en scène » qui a réuni le 21 septembre dernier plus de 75 personnes dans la cour de l'école maternelle. une très belle réussite.
- Monsieur ROBERT indique également qu'avec Monsieur le maire ils participent aux travaux du SCOT Métropole Savoie et notamment à l'ensemble des discussions autour du Zéro Artificialisation nette (ZAN) dont l'impact sera effectif dès 2028 dans les plans locaux d'urbanisme. Monsieur ROBERT partage avec les membres du Conseil qu'un nouvel indicateur viendrait aider le Conseil municipal à faire des choix en matière de PLU : L'utilité des sols. Une réunion avec les conseillers sur ce sujet sera programmée.
- Monsieur Robert indique qu'il a participé sur invitation de Monsieur le maire au séminaire Numérique En Commun qui se déroulait à Chambéry il y a 15 jours. Il a pu rencontrer de nombreux acteurs du numérique pour les communes et reviendra devant le Conseil Municipal avec une proposition pour solliciter un diagnostic numérique à l'échelle de la commune réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Monsieur ROBERT sollicite Monsieur le maire pour que les conseils municipaux soit réunis plus souvent, au moins une fois par trimestre tel que défini dans la loi, avec un calendrier prévisionnel pour 2025.

- Monsieur LAMOURELLE fait part de sa participation avec Monsieur le Maire et Monsieur ROCIPON à une réunion avec le service des eaux de la Rochette sur les réservoirs d'eau pour le risque incendie au niveau de l'ALLEE et de VILLARBET. 4 scénarios avaient été imaginés. 2 sont à l'étude ; L'un d'installer de nouveaux réservoirs le 2nd de refaire la canalisation. Cette dernière semble peu évitable. Pour l'heure des carottages seront faits pour en vérifier l'intégrité. Des recherches de subventions seront également faites car on s'attend à des devis aux sommes conséquentes.
- Monsieur LAMOURELLE indique également son souhait que des réunions de travail soient programmées entre les différents conseils municipaux.
- Monsieur le maire indique que le Téléthon se fera cette année au râtelier et non plus à la mairie. Il y aura du pain et des pizzas.
- Madame AROLD et monsieur ROBERT mettront en place une animation Halloween devant la mairie le 31 octobre de 18h00 à 20h00, avec un bar à bonbons pour les enfants et pour les grands ainsi qu'une petite buvette gratuite pour les habitants, comme l'an dernier.
- Monsieur LAMOURELLE demande qu'en urgence soit installé un défibrillateur à la salle des fêtes (obligation) et que celui de la mairie soit changé car il ne fonctionne pas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le Maire

J.C NICOLLE

Les secrétaires de séance

C. ROBERT

A. ROZE